

PREFECTURE des LANDES

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté préfectoral du 8 mars 2007 n° 2007- 52/SML

OBJET : Suppléance de M. Ange MANCINI, Préfet des Landes

=====

Le PREFET des LANDES

*Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45,

VU le décret du 20 juillet 2006 nommant Monsieur Ange MANCINI, Préfet des Landes,

VU le décret du 20 mai 2005 nommant Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Directeur du Cabinet du Préfet des Landes

ARRETE :

ARTICLE 1 : Du vendredi 9 mars 2007 13 h au lundi 12 mars 8 h, **Monsieur Jean-Luc BLONDEL**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, exercera la suppléance de M. Ange MANCINI, Préfet des Landes.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Cabinet du Préfet des Landes est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des Services de l'Etat et sur le site Internet de la préfecture.

Mont-de-Marsan, le 8 mars 2007

Le Préfet,

Ange MANCINI